

950 000 habitants de l'Essonne peuvent trier tous les plastiques... ou presque

Île-de-France & Oise>Essonne>Cécile Chevallier|02 octobre 2016, 13h18



Illustration. À partir du 1er octobre, 950 000 habitants de 137 communes se poseront moins de questions pour le recyclage et pourront mettre tous les emballages plastiques dans les bacs de recyclage, à l'exception des emballages de produits toxiques. LP/B.A.

Le plastique c'est fantastique, et ça se recycle désormais sans restriction. Depuis ce week-end, trier ses déchets n'est plus un casse-tête pour les quelque 950 000 habitants de 137 communes de l'Essonne. Deux syndicats d'ordures ménagères, le SIOM (qui couvre 19 villes dont Les Ulis, Orsay, Gif-sur-Yvette, Linas, Longjumeau) et le SIREDOM (116 communes, dont Évry, Corbeil-Essonnes, Étampes, Grigny ou Juvisy) lancent à compter du 1^{er} octobre une « révolution dans les poubelles ». « Tout ce qui emballe pourra être trié », résument les deux syndicats.

Fini le casse-tête devant votre bac jaune : vous pouvez presque tout y mettre sans vous poser de questions. Comme c'était déjà le cas, papiers, cartons et boîtes de conserve y trouveront leur place. Mais désormais, l'ensemble des plastiques, mous ou durs, sales ou propres... à quelques exceptions près (*lire ci-dessous*).

« C'est devenu un réflexe de recycler, constate Ophélie, une habitante de Mennecy. Savoir que cela va être encore plus simple m'incite encore plus. On se posait tout le temps la question pour l'emballage des tranches de jambon par exemple ou le plastique entourant mes paquets d'essuie-tout. On va moins se prendre la tête. » Hugues, un retraité de Milly-la-Forêt, partage son avis, mais souhaiterait qu'il y ait « plus de ramassage des bacs jaunes » : « À force de recycler, mes poubelles ménagères ont nettement diminué mais mes ordures recyclables ont augmenté. »

Des déchets jusqu'ici incinérés

Selon le SIOM et le SIREDOM, ces nouveautés sont un « grand pas pour l'environnement » : « chassés depuis toujours du club des emballages recyclables, ces déchets ne seront plus la hantise des opérateurs de la chaîne de tri, détaille le SIREDOM. Ils étaient jusqu'ici incinérés, ils vont rejoindre le circuit du recyclage. » Le SIOM complète : « cela permettra le recyclage d'environ 1 000 t d'emballages supplémentaires par an. »

On peut tout trier... ou presque

Pots de yaourts ou de beurre, boîtes de croissants, de sandwiches ou de fromage, barquettes de viande, de fruits et légumes, mais aussi les sacs et sachets des croquettes du chat, du gruyère râpé ou de la barre chocolatée, ainsi que les suremballages des pacs d'eau. Les quelque 950 000 habitants d'Essonne concernés par ces nouvelles consignes de tri peuvent désormais jeter tous les détritiques plastiques dans leurs bacs jaunes... ou presque. En réalité, il reste encore quelques déchets qu'il faut absolument éviter de trier : tous les emballages de produits toxiques, les jouets, les cintres, les ustensiles, la vaisselle jetable, les couches et les bidons restent proscrits.